

Bob Rugurika maintenu en détention préventive au Burundi

PANA, 30 janvier 2015 Maintien en détention préventive d'un responsable d'une radio privée au Burundi Bujumbura, Burundi - Le directeur de la Radio publique africaine (Rpa, indépendante), Bob Rugurika, a regagné sa cellule de la Maison d'arrêt de Muramya, dans le centre du Burundi, au terme de plusieurs heures d'interrogatoire devant un magistrat instructeur qui avait insisté sur les lieux de Bujumbura pour des "compléments d'enquête" sur des informations en possession du prévenu au sujet de l'assassinat de trois sœurs religieuses italiennes, au mois de septembre 2014, dans un couvent de Kamenge, un quartier populaire du Nord de Bujumbura, la capitale du Burundi, apprend-on de source proche de la défense du prévenu.

Le directeur de la Radio publique africaine (Rpa, indépendante), Bob Rugurika, a regagné sa cellule de la Maison d'arrêt de Muramya, dans le centre du Burundi, au terme de plusieurs heures d'interrogatoire devant un magistrat instructeur qui avait insisté sur les lieux de Bujumbura pour des "compléments d'enquête" sur des informations en possession du prévenu au sujet de l'assassinat de trois sœurs religieuses italiennes, au mois de septembre 2014, dans un couvent de Kamenge, un quartier populaire du Nord de Bujumbura, la capitale du Burundi, apprend-on de source proche de la défense du prévenu. Selon l'un des avocats de la défense du prévenu, Me Fabien Segatwa, au dixième jour de sa détention préventive, Bob Rugurika a été sommé par le magistrat instructeur d'indiquer où se trouve aujourd'hui sa source d'information sur les exécutants et commanditaires du triple assassinat, faute de quoi il allait rester en prison. Le prévenu a répondu qu'il ignorait, à l'heure qu'il est, la position exacte de son informateur qu'il a vu une fois, d'après toujours l'avocat de la défense. Lors de la première comparution, le 20 janvier dernier, Bob Rugurika avait été entendu sur trois chefs d'accusation, à savoir la « complicité de meurtre » pour s'être mêlé de trame dossier, le « manque de solidarité publique » pour avoir caché un témoin qui affirmait avoir participé directement au meurtre de l'une des sœurs italiennes au lieu de l'orienter vers la Justice. Le directeur de la Rpa a eu encore à répondre de « violation du secret d'instruction » pour avoir devancé la Justice en laissant son informateur dénoncer publiquement sur les ondes de la Rpa les commanditaires du meurtre qui se compteraient parmi de hauts gradés de la Police nationale et des services spéciaux du renseignement. Dans le code burundais de procédure pénale, la détention préventive dure normalement 14 jours et c'est au terme de ces délais, mardi prochain, que la défense a annoncé son intention d'entrer dans le vif du dossier par une demande de remise en liberté provisoire et sa comparution en prévenu libre. A l'extérieur, la mobilisation des soutiens sous tous azimuts à Bob Rugurika ne faiblit pas à travers plusieurs déclarations et actions qui visent l'obtention de la libération rapide du prévenu eu égard aux charges qui sont alléguées de la réalité des faits et qui violent la liberté de la presse et d'expression. PANA, 30 janvier 2015 Un responsable d'une radio entendu pour des « compléments d'enquête » sur l'assassinat de trois sœurs italiennes au Burundi Bujumbura, Burundi - Le directeur de la Radio publique africaine (Rpa, indépendante), Bob Rugurika, a comparu, pour la seconde fois depuis son arrestation, le 20 janvier 2015, devant la Justice, depuis la Maison d'arrêt isolée de Muramya, dans le centre du Burundi, pour des « compléments d'enquête » après avoir été chargé dans un premier temps de « manquer la solidarité publique », « complicité d'assassinat » et « violation du secret d'instruction » dans le dossier d'assassinat de trois sœurs religieuses italiennes, en septembre 2014, au couvent de Kamenge, un quartier populaire du Nord de Bujumbura. Lors de la première convocation devant le substitut du procureur en mairie de Bujumbura, Bob Rugurika a passé huit heures à répondre aux questions du magistrat instructeur sur les trois chefs d'accusation qui donnaient lieu à une interview sur les antennes de la Rpa d'un personnage qui affirmait avoir pris part directe à l'assassinat de l'une des sœurs italiennes, sur commande de certains hauts gradés de la Police et des services spéciaux du renseignement, mais sans plus de précision sur le mobile du crime. C'est le même substitut du procureur en mairie de Bujumbura, Emmanuel Nkurikiye, qui a fait le déplacement de Muramya pour les « compléments d'enquête » en question. L'interrogatoire a commencé aux environs de 11h locales (9h Gmt) et il n'était pas possible de savoir à la mi-journée de vendredi, la nature exacte des éléments complémentaires d'enquête dans un dossier qui a fini par dévier de son cours normal pour devenir plutôt une affaire entre la Rpa et la Justice. Un porte-parole du ministère de la Justice avait demandé dernièrement à Bob Rugurika de dénoncer la source d'information qui avait mis en cause les hauts gradés de la Police et des services spéciaux pour bénéficier de la remise en liberté provisoire à la minute qui suivrait. La concession est cependant difficile à faire pour nombre de spécialistes du droit de la presse qui estiment qu'on ne peut livrer facilement des sources d'information sans, en même temps, tuer le métier de journaliste. Dans le même dossier des sœurs italiennes, un autre prévenu connu est pour le moment un « déséquilibré mental » qui a été présenté comme tel à chaud dans les premiers éléments d'enquête policière. Lors de la journée de vendredi, le directeur de la Rpa était flanqué de quatre avocats depuis les bureaux de direction de la Maison d'arrêt de Muramya. Les nombreux soutiens de l'un des journalistes d'investigation les plus reconnus dans le pays et à l'étranger ont été par contre tenus à bonne distance par un cordon policier. Parmi ces nombreux soutiens, au premier plan figurent les organisations des professionnels des médias qui ont essuyé, jeudi, une fin de non recevoir de la part de la municipalité de Bujumbura à une demande d'autorisation de battre le macadam, mardi prochain, comme une nouvelle étape dans la solidarité confraternelle avec le patron de la Rpa. Mardi dernier, les professionnels des médias avaient arboré des tenues ou alors des bandeaux, des morceaux de tissus au bras en vert, la couleur des habits des détenus au Burundi, toujours en guise de solidarité avec Bob Rugurika. La Confédération syndicale des travailleurs du Burundi (Cosybu) a mis également la pression, en annonçant une plainte auprès de l'Organisation internationale du travail (Oit) contre l'emprisonnement qui viole les droits du travailleur Rugurika, lui aussi membre du syndicat des journalistes du Burundi (Ubj). A